

# ÉDUCATION

La mise en place de la continuité pédagogique a pénalisé les élèves issu-e-s des familles les plus précaires, notamment à cause de la suroccupation des logements et de la faiblesse des équipements numériques. La poursuite des apprentissages a été également plus difficile pour les parents ayant des professions moins sujettes au télétravail et un niveau de diplôme plus faible. Il en résulte une augmentation élevée des inégalités scolaires, alors même que la Seine-Saint-Denis, comme d'autres territoires populaires, ruraux ou ultramarins, manquait de professeur-e-s et de moyens, entraînant déjà un décrochage des élèves les plus jeunes et un nombre d'heures dispensées plus faible que la moyenne.

## LA PRÉCARITÉ NUMÉRIQUE : LES CAUSES TERRITORIALES ET SOCIALES D'UNE RUPTURE PÉDAGOGIQUE

**50%**  
DES NON-INTERNAUTES RÉSIDENT  
DANS DES COMMUNES DE MOINS  
DE 20 000 HABITANT-E-S

**50%**  
DES NON-INTERNAUTES DISPOSENT  
D'UN NIVEAU D'ÉTUDES ÉLÉMENTAIRE OU COLLÈGE,  
CONTRE 15% DE LA POPULATION EN MOYENNE  
Source : Mission Société numérique.

Les élèves de milieu modeste ont plus souvent rencontré des difficultés matérielles ou pour se faire aider par leurs parents

Source : *Les inégalités sociales à l'épreuve de la crise sanitaire : un bilan du premier confinement*, Insee, 3 déc. 2020.

Origine sociale

 défavorisée  
 très favorisée

MANQUE DE MATÉRIELS



5%

DIFFICULTÉS DE CONNEXION



15%

PARENTS AYANT DES DIFFICULTÉS  
POUR AIDER À COMPRENDRE LES COURS



6%

PARENTS MANQUANT DE TEMPS



22%

## L'ÉGALITÉ TERRITORIALE : QU'EN DISENT LES CANDIDAT.E.S ?

La publication de l'*Atlas des inégalités* avait aussi été l'occasion de porter 18 exigences pour rétablir l'égalité républicaine. Ce plan ambitieux est toujours d'actualité.

## COMMENT REMETTRE CES PROPOSITIONS INNOVANTES SUR LE DEVANT DE LA SCÈNE ?

La Courneuve interpelle l'ensemble des candidat.e-s à l'élection présidentielle afin de recueillir leurs propositions pour rétablir l'égalité territoriale. Elle invite les candidat.e-s à donner leur avis sur 10 propositions issues de l'*Atlas des inégalités* et à indiquer leurs engagements pour une égalité républicaine entre les territoires.

Cet outil, transparent et neutre, nous semble pertinent pour permettre à tou-te-s celles et ceux, sensibles à cet enjeu essentiel que constitue l'égalité territoriale, de forger leur opinion et, peut-être, retrouver une confiance dans « la politique », qui s'est émoussée.

Rendez-vous dès le 8 mars  
sur [egaliteterritoriale-2022.fr](http://egaliteterritoriale-2022.fr)

pour découvrir les positions des candidat.e-s, les solliciter et mettre l'égalité territoriale au cœur de la campagne présidentielle !

## ET SI ON METTAIT L'ÉGALITÉ TERRITORIALE AU CŒUR DE LA CAMPAGNE PRÉSIDENTIELLE ?

Il y a près de trois ans, la Ville de La Courneuve publiait l'*Atlas des inégalités territoriales*.

Son ambition ? Dénoncer les inégalités de traitement qui existent entre les territoires en matière de droit commun et d'affectation des moyens de l'État. Retentissant, cet ouvrage a permis de faire bouger les lignes, mais pas suffisamment.

Depuis, une crise sanitaire est passée par là : elle a mis en lumière, et même renforcé, les inégalités qui existaient auparavant. À l'aube d'un moment important de la vie démocratique de notre pays, plus que jamais, il est essentiel de rétablir l'égalité entre les territoires de la République.





La Courneuve nous agissons pour « vivre mieux ». La ville se transforme pour apporter du « plus » et du « mieux » à toutes et tous, et ce, malgré une réalité marquée par les inégalités territoriales. Cette réalité, je n'ai cessé de la dénoncer pour la rendre visible et pour que des mesures soient prises afin de rétablir la justice entre nos villes, entre nos territoires.

Et comme à La Courneuve on ne compte pas moins qu'ailleurs, je suis déterminé à continuer !

C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité, avec le soutien de l'économiste Thomas Porcher, interpeller les candidat-e-s à l'élection présidentielle. L'objectif : leur permettre de présenter aux citoyen-ne-s leurs engagements pour l'égalité territoriale à partir de nos propositions, mais également en détaillant leurs propres idées pour améliorer la situation. En effet, je suis convaincu que ce qui serait bon pour les Courneuvien-ne-s serait bon pour nombre de territoires et, par conséquent, bon pour le pays. Je vous invite donc, à partir du 8 mars, à consulter leurs réponses sur [egaliteteritoriale-2022.fr](http://egaliteteritoriale-2022.fr).



**GILLES POUX**  
Maire de La Courneuve

**Tou-te-s ensemble, mettons l'égalité territoriale au cœur de la campagne présidentielle !**

La pandémie a rappelé l'importance du service public et du rôle des collectivités locales. La logique d'économies budgétaires qui prévalait avant la mise en place du « quoi qu'il en coûte » a été un accélérateur des inégalités territoriales.

De nombreux services publics ont fermé et les dotations de l'État aux collectivités ont diminué, ce qui a eu un impact négatif sur la vie de nombre de nos concitoyen-ne-s issu-e-s des communes les plus pauvres. Or ce sont souvent ces concitoyen-ne-s – personnels des supermarchés, des hôpitaux, des mairies, du nettoyage ou des livraisons – qui ont porté la France à bout de bras pendant les différents confinements. Le service public est le patrimoine du pauvre, c'est également un socle garantissant un minimum d'égalité entre nous : faisons en sorte que le sujet de l'égalité territoriale soit au cœur de la campagne présidentielle.



**THOMAS PORCHER**  
Economiste, professeur à la Paris School of Business et essayiste

# LE COVID-19 UN RÉVÉLATEUR DES INÉGALITÉS TERRITORIALES

La crise sanitaire a malheureusement révélé un paradoxe **révoltant** : alors même que dans les territoires populaires, les « **premier-ère-s de corvées** » ont été celles et ceux qui ont le plus été mis-es à contribution pour tenir le pays debout, c'est aussi dans ces territoires que le virus a le plus frappé. Ailleurs également, de la ruralité désertée par les médecins à l'Outre-mer confrontée à un déficit structurel de services publics, le Covid-19 a une nouvelle fois révélé la réalité des inégalités territoriales en France.

## SANTÉ

Lors du premier confinement, la Seine-Saint-Denis, département le plus pauvre de France, s'est révélé être celui dont la surmortalité a été la plus élevée, alors que ce département est un des plus jeunes de France (30% de moins de 20 ans). Cette surmortalité rencontrée s'explique notamment par des inégalités d'accès au soin.

**50%**  
MOINS DE PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN SEINE-SAINT-DENIS QUE DANS LE RESTE DE LA FRANCE MÉTROPOLITAINE,

**50% DE POSTES DE MÉDECIN SCOLAIRE VACANTS**  
Source : Insee.

**× 2,5**  
LE NOMBRE DE LOGEMENTS DÉGRADÉS EN SEINE-SAINT-DENIS  
Source : Insee.

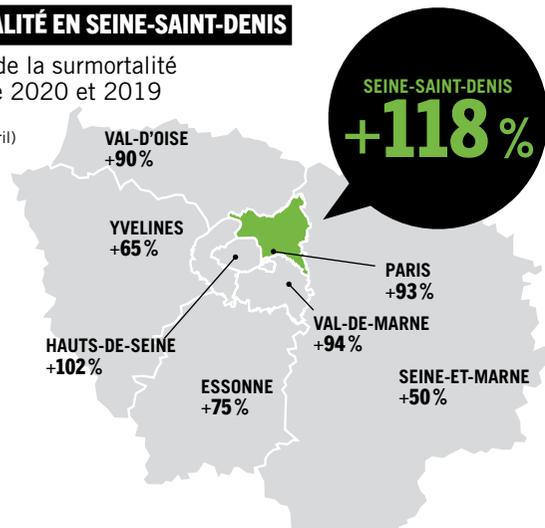
**× 2**  
LA PRÉVALENCE DU DIABÈTE TRAITÉ EN OUTRE-MER PAR RAPPORT À LA FRANCE MÉTROPOLITAINE  
Sources : Drees, SPF.

**× 6**  
LE NOMBRE DE LOGEMENTS EN SUROCCUPATION EN SEINE-SAINT-DENIS  
Source : Insee.

### LA SURMORTALITÉ EN SEINE-SAINT-DENIS

Comparaison de la surmortalité observée entre 2020 et 2019

(sur la période allant du 1<sup>er</sup> mars au 10 avril)  
Source : Observatoire régional de santé.



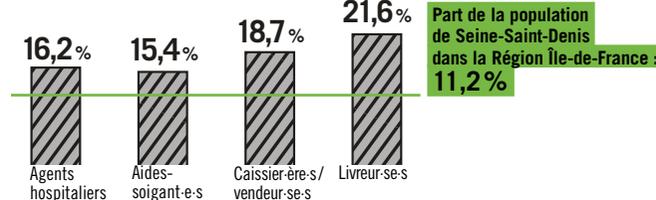
## EMPLOI

Le confinement a également été un révélateur des inégalités dans la prise de risque face au Covid-19. Certain-e-s salarié-e-s ont pu exercer leur travail à distance, d'autres ont été plus exposé-e-s au virus, notamment les personnels soignants, les livreur-se-s, les personnels des supermarchés, du nettoyage ou des mairies.

Ces emplois qui ont porté l'économie française pendant le confinement sont majoritairement des emplois connaissant soit une modération salariale (gel des salaires, salaires au Smic), soit une forte précarité (statut d'autoentrepreneur, CDD, temps partiel).

### DES MÉTIERS SUREXPOSÉS... ET SURREPRÉSENTÉS EN SEINE-SAINT-DENIS

Source : Observatoire régional de santé Île-de-France.



**« À MARSEILLE, SELON LES QUARTIERS, L'ESPÉRANCE DE VIE VARIE DE PRESQUE DIX ANS. »**

FRANÇOIS CRÉMIEUX, directeur général de l'AP-HM, JEAN-LUC JOUVE, président de la Commission médicale d'établissement  
Source : Le Monde, novembre 2021.